DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 MAI 2021

Délibération
n° 2021.05.130

J.I.G.A (Jeunes Initiative GrandAngoulême) : actualisation et extension du périmètre d'intervention

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 mai 2021**

Secrétaire de séance : Catherine BREARD

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Karine FLEURANT-GASLONDE, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Gérard LEFEVRE à Vincent YOU, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL à Véronique DE MAILLARD, Valérie SCHERMANN à Gérard DESAPHY, Roland VEAUX à Jean-Jacques FOURNIE, Philippe VERGNAUD à François ELIE, Zalissa ZOUNGRANA à Pascal MONIER

Excusé(s) :

Frédéric CROS, Jean-Luc FOUCHIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2021

DELIBERATION N° 2021.05.130

ENFANCE - JEUNESSE	Rapporteur : **Madame GINGAST**

J.I.G.A (JEUNES INITIATIVE GRANDANGOULEME) : ACTUALISATION ET EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION

Considérant le dispositif J.I.G.A (Jeunes Initiatives GrandAngoulême), mis en place par l'agglomération via la délibération n°2015.12.391 du 15 décembre 2015, dont la vocation est de soutenir financièrement les projets individuels ou collectifs de jeunes de 11 à 25 ans, présentant un caractère d'utilité sociale dans les domaines de la culture, l'environnement, la citoyenneté, le lien intergénérationnel, la solidarité locale et/ou internationale, le sport.

Ce dispositif est animé et suivi par le Centre Information Jeunesse (CIJ), dans le cadre d'une convention financière avec GrandAngoulême.

L'objectif du J.I.G.A est d'aider les jeunes du territoire à valoriser leurs capacités personnelles au service du développement de l'agglomération, en leur apportant une aide financière destinée à :

- les engager à conduire des actions concrètes en faveur de leur territoire de vie,
- expérimenter leur capacité d'initiative, leur autonomie, la confiance en eux.

Les projets JIGA, présentés sous forme de dossier à un jury composé de professionnels de la jeunesse et présidé par un représentant de GrandAngoulême, doivent se réaliser sur le territoire de l'agglomération, et mettre en avant la plus-value apportée à des bénéficiaires spécifiques ou aux habitants de GrandAngoulême dans leur ensemble.

Le jeune a la possibilité de mener son projet seul ou en équipe, éventuellement avec l'appui d'une structure locale.

La bourse accordée est au maximum de 1 000 € par projet, versée une seule fois.

Pour information, 24 projets ont bénéficiés du JIGA depuis sa mise en place en 2016, soit 82 porteurs concernés (y compris les projets collectifs) pour un montant total de 20 100 € pour les 5 ans, correspondant à des subventions entre 300 € et 1 000 €.

Considérant que le dispositif JIGA, initialement en lien avec le Contrat de Ville 2015-2021, est toujours limité aux 16 communes présentes en 2015,

Considérant qu'il est désormais nécessaire d'élargir le périmètre d'intervention du JIGA à l'ensemble du territoire de l'agglomération, et de l'intégrer à la politique Enfance-Jeunesse de GrandAngoulême.

L'agrandissement du périmètre et l'augmentation du nombre potentiel de jeunes n'entraînera pas d'évolution du financement, proposé pour l'instant à budget constant.

L'enveloppe annuelle est fixée à 10 000 €, dont 7500 € destinées au financement des projets et 2500 € pour l'ingénierie du CIJ, en charge de l'animation et du suivi.

Si les projets présentés ne permettent pas une utilisation totale de l'enveloppe, le reliquat est déduit de la subvention accordée l'année suivante.

Pour 2021, et compte tenu du reliquat de l'année 2020, le montant de la subvention est ramené à 5 970 €.

Je vous propose :

D'ETENDRE le dispositif Jeunes Initiatives GrandAngoulême (JIGA) au périmètre actuel de GrandAngoulême et de ses 38 communes ;

D'ATTRIBUER une subvention de 5 970 € pour 2021 au Centre Information Jeunesse (CIJ) eu égard les réalisations 2020 en versant 3 470 € au titre des projets et 2 500 € pour l'ingénierie pour l'animation et le suivi,

D'APPROUVER le projet de convention de financement avec le Centre Information Jeunesse (CIJ) en annexe ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif à cette action.

D'IMPUTER la dépense au chapitre 65 ;

- **EXTENSION** du dispositif Jeunes Initiatives GrandAngoulême (JIGA) au périmètre actuel de GrandAngoulême et de ses 38 communes ;
- **ATTRIBUTION** d'une subvention de 5 970 € pour 2021 au Centre Information Jeunesse (CIJ) eu égard les réalisations 2020 en versant 3 470 € au titre des projets et 2 500 € pour l'ingénierie pour l'animation et le suivi,
- **APPROBATION** du projet de convention de financement avec le Centre Information Jeunesse (CIJ) en annexe.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **15 juin 2021**	**Affiché le :** **15 juin 2021**